

Sylvain BEGON

Vive le Débat !

*L'oralité pour former le
citoyen.*

Préface de Jean-Pierre Obin – Inspecteur Général honoraire de l'Education nationale. Rapporteur sur la formation des professeurs : « Laïcité et Valeurs Républicaines ». Auteur de « Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école ».

Postface de Bertrand Périer - avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation – Professeur d'éloquence et avocat-coach du film « A voix Haute ». Auteur de « La parole est un sport de combat ».

Ce livre a été publié et imprimé sur : www.bookelis.com

Création Graphique : Estelle Ottaviano ©Sylvain Begon

ISBN : 978-2-9575462-1-3

©Sylvain Begon

Dépôt Légal (BNF) : Janvier 2022

Tout droits de reproduction, d'adaptation, de traduction intégrale ou partielle réservés pour tous pays. L'auteur est seul propriétaire des droits et responsable du contenu de ce livre.

Table des matières

Préface de Jean Pierre Obin :	7
Présentation de l'auteur.....	10
Chapitre 1 : Le débat, une nécessité démocratique.....	11
1 – Le débat et la démocratie.....	11
2 – Le débat politique : l'affaire des citoyens ?.....	18
3 – Le citoyen idéal. Un citoyen orateur.....	24
Chapitre 2 : L'oralité, un chemin pour former le citoyen.....	29
5 – Comment argumenter pour sortir des préjugés et de l'idéologie.	29
6 – Comment s'informer : La pluralité pour acquérir la liberté de penser.....	35
7 – Langage du corps : Engagement, Respect, Responsabilités. ..	40
8 – Les émotions du citoyen. Penser avec sagesse.	47
9 – Aller au-delà du dire. Les biais cognitifs et la rhétorique.	52
10 – Penser contre soi-même. La quête de l'esprit critique.	64
11 – Lutter contre les Fake News pour ne pas penser dans l'erreur.....	67
12 – L'Exigence du Vocabulaire pour argumenter :	75
13 – Comment travailler son oralité/improvisation pour débattre en citoyen ?	81
Chapitre 3 : La parole : Un chemin vers l'Universel, la France et les autres.....	86
14 – L'éthique de la discussion. Ce que parler veut dire.....	86
15 – Penser au-delà de soi-même.	92

16 – Pratiquer les Valeurs de la République. La charte du citoyen débateur.....	94
Chapitre 4 : Débattre à l'école.....	96
17 – Se former à la représentation. Le cas des éco-délégués et des délégués. Le chemin de l'(éco) citoyenneté.	96
18 – Le café-débat : Le lieu de la liberté d'expression	100
19 – La Disputatio : Une solution efficace pour débattre.	106
20 - Conclusion :	111
Postface de Bertrand Périer :	112

Préface de Jean Pierre Obin :

Préface de Jean-Pierre Obin – Inspecteur Général honoraire de l'Education nationale. Rapporteur sur la formation des professeurs : « Laïcité et Valeurs Républicaines ». Auteur de « Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école ».

L'espèce humaine a inventé le langage bien avant d'inventer l'écriture. L'enfant apprend à parler avant d'apprendre à écrire. La langue orale est une donnée anthropologique, la langue écrite une construction sociale tardive, imaginée sans doute au départ par commodité économique, mais dont les princes et les religions ont très vite mesuré l'intérêt. Car la trace de l'écrit est pérenne, indélébile alors que celle laissée par les paroles est volatile, amendable, falsifiable, et donc toujours sujette à caution. L'une s'inscrit dans un présent fugitif, l'autre dans le marbre des temps longs. L'historien privilégie donc l'étude des documents et se méfie des témoignages oraux. Le politique quant à lui reste d'abord un orateur, bien qu'aujourd'hui il fait souvent écrire ses discours par une « plume » anonyme, alors qu'hier le tribun n'avait nul besoin de support écrit pour captiver son auditoire.

Concernant les rapports de l'oral et de l'écrit, le monde académique est paradoxal. L'oralité y est le vecteur essentiel de la transmission des connaissances : l'enseignant fait cours, autrement dit tient essentiellement aux élèves des discours. En dépit de la pression des réformateurs pédagogiques, du développement des outils numériques et des recommandations des textes officiels, le cours magistral, fut-il dialogué, reste aujourd'hui la forme principale de la pédagogie scolaire et universitaire. S'il prépare ses cours par des notes écrites, rarement en les écrivant et en les plaçant en ligne (le

« polycop » a disparu devant l'Internet), le professeur les délivre essentiellement à l'oral. Et dans la classe, la parole est le mode quasi exclusif des échanges pédagogiques.

Pourtant le statut scolaire de l'écrit surpasse largement celui de l'oral. L'interrogation orale est individuelle et chronophage, « l'interro écrite » permet d'avoir une vue d'ensemble et possède l'immense avantage de pouvoir opérer ce que chacun attend, élèves, parents et institution : classer, opérer un classement. C'est ce qu'attestent par ailleurs les modalités canoniques de l'évaluation scolaire : l'examen écrit précède toujours les épreuves orales et son prestige est bien supérieur : on imagine le dépit de ceux dont la discipline est rétrogradée de l'écrit à l'oral d'un examen !

L'homme politique comme l'enseignant se retrouvent donc devant le même paradoxe : tous deux orateurs ils sont contraints l'un et l'autre de sacrifier de temps à autre à l'écrit. Pour le premier publier un ou deux livres, même écrits par une « plume » appointée, réhausse son prestige, le propulse dans l'aristocratie invitée sur les plateaux médiatiques, cela le classe ; et pour le second, dont le métier est justement de faire classe, le contrôle écrit est un gage d'efficacité, c'est le seul moyen légitime, non contesté de classer les élèves.

La formation citoyenne des élèves se trouve précisément à l'intersection de ces deux domaines de l'enseignement et de la politique. L'oral devrait donc être sa modalité d'apprentissage au carré si l'on peut dire, particulièrement choyée dans la pédagogie de cet enseignement car si un citoyen vote, il parle avant tout. Il parle politique en famille, au travail, au café, entre amis. Il parle pour dire son accord ou son désaccord avec son voisin, son maire, son député, son Président, pour argumenter, pour débattre et pour tenter de convaincre. Le pire, en politique comme à l'école est sans doute de se taire. Le silence est lourd de menaces pour la démocratie, on le

voit avec l'augmentation permanente des taux d'abstention aux élections.

A l'école aussi le silence met la République en danger. Ainsi un enseignant du secondaire sur deux avoue aujourd'hui s'être déjà auto-censuré de manière préventive, « de crainte d'incidents avec certains élèves » ; un sur quatre « fréquemment » ou « de temps en temps ». Ceux-là n'en disent souvent rien, ils n'en sont sans doute pas fiers et, lorsqu'ils témoignent à la télévision, c'est visage flouté et voix maquillée.

Ainsi également, exemple tirée d'une étude sociologique, le résultat d'une question posée anonymement à 11000 collégiens sur l'origine des espèces vivantes nous stupéfie : seuls 6 % des élèves musulmans pensent qu'elles sont le résultat d'une évolution, autrement dit que leur professeur leur dit la vérité ! Ce dernier ne s'en doute vraisemblablement pas car ces élèves se taisent eux aussi et donnent sans doute aux contrôles la réponse attendue par l'enseignant.

Pour être citoyen, pour être démocrate et républicain, il faut donc parler ! Et pour cela apprendre à l'école à parler comme citoyen, démocrate et républicain. Pour repousser la tentation de la violence, il faut donc prendre le risque, d'abord à l'école (et plus tard dans la cité) de mettre en débat ses convictions et ses opinions. Et cela nécessite toute une pédagogie.

C'est l'immense mérite de Sylvain Begon d'avoir conçu et expérimenté une telle pédagogie et de nous exposer dans ce livre les méthodes qu'il a mis au point. Au-delà des enseignants d'éducation morale et civique, tous les professeurs qui souhaitent maîtriser les interactions orales dans la classe et favoriser l'expression orale de leurs élèves y trouveront un grand intérêt.

Présentation de l'auteur

Sylvain Begon est coordinateur pédagogique du « pôle de l'oralité » qu'il a créé dans un lycée de la Loire (Sainte Marie la Grand' Grange à St Chamond). Unique en France, ce « pôle de l'oralité » comprend des enseignements, des projets, des formations autour de la prise de parole en public pour les élèves de lycée.

Centralisant plus de vingt-cinq projets et organisant sa dynamique autour de deux enseignements : le cours d'oralité en seconde et le « Parcours Magis » en première et terminale, le « pôle de l'oralité » forme chaque année plus de 200 étudiants à l'oralité sous toutes ses formes.

Auteur du livre « *La Disputatio* » (Bookelis.com), Sylvain Begon est en effet un défenseur de l'oralité et de son enseignement. Militant pour la création d'un cours d'oralité obligatoire dès la classe de seconde, il s'engage aussi par le biais de sa thèse (oralité et citoyenneté) en anthropologie politique pour faire avancer la culture de l'oralité et sa reconnaissance dans le système scolaire et professionnel. Croyant en la diversité de cette culture (oralité citoyenne, professionnelle, académique, personnelle) et en sa potentialité (lutter contre les inégalités, former le citoyen, gérer ses émotions, s'insérer dans le marché du travail), il veut la rendre concrète et désirable pour tous.

Enseignant aussi à l'Université Jean Monnet à St Etienne, Sylvain Begon contribue à faire émerger des outils pédagogiques pour les étudiants pour leur permettre de réussir leurs études et de devenir pleinement citoyen, notamment via le blog de l'oralité.

Cet ouvrage s'inscrit comme un petit manuel de formation citoyenne non seulement pour apprendre à parler en public mais aussi pour s'armer face aux pouvoirs de la parole.

Chapitre 1 : Le débat, une nécessité démocratique.

1 – Le débat et la démocratie.

La démocratie s'est toujours construite à partir d'une certaine vision quant à la place du citoyen dans la cité. C'est ainsi que l'on distingue deux grandes formes de démocratie.

La démocratie aristocratique consacre un « citoyen apathique » comme le dit Schumpeter, parce qu'il obtient le pouvoir de voter, mais qu'il délègue son pouvoir à un représentant. On a appelé ce régime, démocratie représentative, puisque nous élisons, en tant que citoyen des représentants politiques, qui possèdent le pouvoir que nous leur donnons. Ce type de régime est démocratique car les citoyens décident à la majorité de leurs futurs représentants, mais il est aussi aristocratique, car il conduit à former une classe de dirigeants, qui peuvent s'émanciper du peuple. S'ils agissent en son nom, les élus quels qu'ils soient représentent l'ensemble du peuple et agissent sans compte à rendre. Rien ne les oblige à tenir leurs promesses, ils ne remettent leur poste en jeu qu'au moment des élections. On dit alors qu'il n'existe pas en France de mandat impératif.

Certaines voies commencent à s'élever contre cette forme aristocratique de la démocratie. Certains y voient la possibilité pour les lobbys, c'est-à-dire les groupes de pression comme des associations non gouvernementales, des syndicats patronaux ou salariaux, d'imposer leurs visions aux Hommes politiques. Certains critiquent la possibilité de mentir, de trahir ses promesses et l'impuissance du citoyen, que l'on invite à participer au vote, tout en lui confisquant son pouvoir, car le politique décide seul. On lui

demande de faire entendre sa voix pour qu'en dernier recours, il se taise...

A l'inverse, les partisans de la démocratie représentative démontrent que les Hommes politiques sont légitimés par l'approbation du peuple grâce aux élections. Ils possèdent un « mandat » du peuple, là où le tirage au sort ne permet pas de sélectionner ni les meilleurs, ni les plus « compétents ». Ils insistent alors sur la compétence, la motivation des Hommes politiques, compétences qui leur ont normalement permis de gagner les élections.

Hormis cela, ils mettent en exergue la capacité d'action des élus qui peuvent agir vite et efficacement parce qu'ils sont peu nombreux, alors que la démocratie dite « directe », c'est-à-dire, sans représentants élus, rend les choses plus complexes, car il n'existe pas de porte-parole. Le porte-parole est alors celui qui exerce un rapt, une prise de parole au détriment des autres. En portant la voix d'un groupe, il censure les voix dissonantes et monopolise la parole, mais sans lui, les voix de chacun seraient inaudibles et compréhensibles. Certes, la voix de quelques citoyens est inaudible voire méprisée mais on entend au moins celle de l' élu qui agit en tant que responsable. Il incarne le pouvoir. Le pouvoir n'est pas exercé par la « masse » du peuple mais est incarné par des « élus » qui prennent des décisions « au nom du peuple ».

A l'inverse, dans la démocratie dite directe, comme ce fût le cas dans la Grèce Antique à Athènes, le citoyen est un acteur politique à part entière. S'il existe certaines fonctions qui nécessitent d'avoir des représentants pour les incarner, l'élection n'est pas privilégiée. En vérité, c'est le tirage au sort qui domine, car l'égalité prévaut dans la compétence des citoyens. On considère que tout le monde peut exercer cette fonction. La politique n'est pas ici un métier, mais un « devoir ». Plus encore, le citoyen vote directement les lois, décide pour lui-même, il ne délègue pas sa voix à un représentant, il la porte